

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026

Délibération N° 26-03-05/D01

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André (NE VOTE PAS) ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André (NE COMPTE PAS) ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc

En application de l'article 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. OF Jacques pour l'examen, le débat et le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal dont la vue d'ensemble figure ci-dessous ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant l'arrêté des comptes du budget principal de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc à la clôture de l'exercice budgétaire, soit au 31 décembre 2025 ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. OF Jacques ;

MAIRIE - Budget Communal - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 3 092 166,10	2 575 244,80	5 667 412,90
	Recettes réalisées (I)	B 1 097 409,93	2 592 239,45	3 689 649,38
	Restes à réaliser	C 28 579,54	0,00	28 579,54
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 2 920 951,65	3 973 085,33	6 894 036,98
	Dépenses réalisées (II)	E 1 063 087,19	2 169 276,78	3 232 363,97
	Restes à réaliser	F 98 368,97	0,00	98 368,97
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E 34 322,74	422 962,67	457 285,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H -171 216,45	1 397 840,53	1 226 624,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H -136 893,71	1 820 803,20	1 683 909,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F -69 789,43	0,00	-69 789,43
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I -206 683,14	1 820 803,20	1 614 120,06

I : Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 031-213105877-20260305-CFU2025-BF



LE CONSEIL

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITE (14 voix POUR) des membres présents et représentés

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Villeneuve-lès-Bouloc

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire,
André GALLINARO



Nombre de Conseillers :19
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026

Délibération N° 26-03-05/D02

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Objet : Demande de subvention pour l'opération « Création d'une couverture sur boulodrome en ossature métallique et panneaux photovoltaïques »

Monsieur HINAUX Jacques rappelle le projet de la municipalité d'entreprendre des travaux pour la création d'une couverture du boulodrome, reposant sur une ossature métallique et intégrant des panneaux photovoltaïques en toiture.

Vu le montant l'estimation prévisionnelle des travaux de 200 000.00 € HT.

Afin de financer ces travaux, Monsieur HINAUX propose de solliciter l'aide de la DETR et présente le plan de financement de cette opération :

Ressources	Type d'aide	Montant HT	Taux
Etat	Subvention	120 000.00 €	60%
Total subventions publiques		120 000.00 €	60 %
Autofinancement		80.000.00 €	40 %
Total Général		200 000.00 €	100 %

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **LA MAJORITE (14 voix POUR ; 2 voix CONTRE : Mrs FAGGION et PATTYN)** des membres présents et représentés

- D'approuver le projet de création d'une couverture du boulodrome, reposant sur une ossature métallique et intégrant des panneaux photovoltaïques en toiture pour un montant prévisionnel de 200 000.00 € HT ;
- De demander une subvention auprès de la DETR ;
- De donner à Monsieur le Maire pouvoir de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- De s'engager à démarrer les travaux l'année de la programmation ;
- Dit que les dépenses seront inscrites aux budgets 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,

André GALLINARO



Nombre de Conseillers : 19**Présents : 14****Pouvoirs : 2****Votants : 16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026**Délibération N° 26-03-05/D03**

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Objet : Mise en place d'un feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier- route de Castelnaud

Monsieur HINAUX informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 05 décembre 2025 concernant la mise en place du feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier, route de Castelnaud, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AV12) :

- Au niveau du contrôleur de feux, création d'un réseau souterrain spécifique aux feux tricolores en conducteur 12G 1.5 mm² (avec évacuation des déblais, déroulage des câbles et fourreaux, remblaiement et réfection de surface) sur 69 mètres.

Fourniture et pose de :

- 3 poteaux cylindriques thermo laqués de hauteur 6 mètres, supportant chacun 1 signal de diamètre 300 mm à diodes en tête avec 1 répétiteur diamètre 200 mm à diodes à mi-hauteur et un répétiteur Piéton à diode.
- 3 boutons poussoirs « appels piétons » au niveau des traversées de la RD45, plus chemin de Saint-Pierre.
- Fourniture et pose de 2 radars de détection de vitesse 'Traficams' en tête du mât sur chacun des feux.
- Fourniture et pose de 2 potelets équipés de fourniture et pose de 2A13B pour protection des passages piétons.
- Fourniture et pose de 2 boutons poussoirs avec équipement sonore pour les mal voyants.
- Fourniture et pose d'une vidéo de détection des véhicules chemin de Saint-Pierre.
- Réglage et mise en fonctionnement du contrôleur.

Le montant hors-taxes du projet est de 71 500€. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 40 326€. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Par le biais de fonds de concours, de verser au SDEHG une « Subvention d'équipement- autres groupement » d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un versement unique de la section d'investissement du budget communal.
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire,
André GALLINARO



Nombre de Conseillers :19**Présents : 14****Pouvoirs : 2****Votants : 16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026

Délibération N° 26-03-05/D04

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Objet : Branchement d'un feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier- route de Castelnaud

Monsieur HINAUX informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 05 décembre 2025 concernant le branchement du feu micro régulé pour la mise en sécurité d'un cheminement piétonnier, route de Castelnaud, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AV11) :

- Au niveau de la REMBT existante, création d'un branchement souterrain avec déroulage d'un câble HN4x35² dans une tranchée de 10 mètres, jusqu'à la logette abritant le coupe circuit au niveau du contrôleur de feux.
- Présence sur le contrôleur, d'un emplacement coffret CIBE pour le compteur / disjoncteur.

Le montant hors-taxes du projet est de 4 950€. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 842€. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Par le biais de fonds de concours, de verser au SDEHG une « Subvention d'équipement- autres groupement » d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un versement unique de la section d'investissement du budget communal.
- Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
Le Maire, André GALLINARO



Nombre de Conseillers : 19**Présents : 14****Pouvoirs : 2****Votants : 16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026**Délibération N° 26-03-05/D05**

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Objet : Rénovation LED++ impasse des Moissons, des Champs, Peyroutou et au lotissement « Saint-Agne »

Monsieur HINAUX informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 38 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » - (1AV13) comprenant :

- P43 'ST AGNE' PDL 23214471668401, puissance 2520 pour 28 PL.
- P3B 'CARTONNADE', puissance 280 pour 4 PL.
- Cde 'LE VILLAGE', puissance 350 pour 5 PL.
- 1 PL impasse Peyroutou CS 50W.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 77%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	2 258€/an
Factures d'électricité	3 482€/an	546€/an
Total des dépenses	3 482€/an	2 804€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public renouvelés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- D'approuver le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune. Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.
- Dit que les dépenses seront inscrites aux budgets 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
Le Maire, André GALLINARO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mars 2026

Délibération N° 26-03-05/D06

L'an deux mil vingt-six le 5 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GALLINARO, Maire.

Présents : Mesdames SAVY Sylvie ; TIRMAN Sophie ; JOB Michèle ; DURIN-ZAGO Céline ; NICOLA Dominique et Messieurs GALLINARO André ; OF Jacques ; DECALONNE Thomas ; HERAIL Nicolas ; HINAUX Alain ; ROUGE-GANEFF Gimer ; STEFANO Frédéric ; FAGGION André ; M. PATTYN Thaddée

Pouvoirs :

Mme GAUBIL Christine a donné pouvoir à M. GALLINARO André ;

M. MOUGNIBAS Jean-Claude a donné pouvoir à Mme TIRMAN Sophie

Absents excusés : Mme BAGATELLA-BESSET Carole ; M. CARRASCO Jérôme ; M. CESCHIN Jérémie

Secrétaire : Mme TIRMAN Sophie

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame TIRMAN informe l'assemblée que suite à une demande d'intégration directe, il convient de créer un poste d'ATSEM, à temps non complet (21h annualisées), sur le grade :

- Création d'un poste d'ATSEM, sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, catégorie C à 21h annualisées (changement de filière) à compter du 1^{er} avril 2026.

Le tableau des effectifs présente l'état du personnel de la commune Titulaire et Stagiaire.

Madame TIRMAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation du tableau joint en annexe.

LE CONSEIL

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide **L'UNANIMITE (16 voix POUR)** des membres présents et représentés

- De créer le poste cité ci-dessus,
- D'adopter le tableau des effectifs ci-joint

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
Le Maire, André GALLINARO



TABLEAU DES EFFECTIFS (Titulaires et Stagiaires)

EMPLOIS	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIFS	
					POURVUS	VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE						
SECRETAIRE GENERALE	Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	35H00	1	
RESPONSABLE DU SERVICE CULTURE ET COORDINATRICE DU TERRITOIRE	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	35H00	1	
RESPONSABLE DE GESTION FINANCIERE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) POLYVALENT(E)	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
AGENT D'ACCUEIL- ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Territorial	C	1	35H00	1	
FILIERE TECHNIQUE						
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX/AIDE CANTINE	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	35H00	1	
ADJOINTE RESPONSABLE RESTAURATION COLLECTIVE	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	35H00	1	
COORDONNATEUR TECHNIQUE	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	35H00	1	
RESPONSABLE DE RESTAURATION COLLECTIVE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX/AIDE CANTINE	Adjoint technique territorial	C	1	22H30		1
ATSEM	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	21H00		1
RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
RESPONSABLE DES AGENTS DE PROPRETE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX/AIDE CANTINE	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
ATSEM	Adjoint technique territorial	C	1	21H00	1	
AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES	Adjoint technique territorial	C	1	35H00	1	
FILIERE SOCIALE						
REFERENT ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	C	1	22H30	1	
ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	C	1	21H00	1	
FILIERE CULTURELLE						
MEDIATHECAIRE	Adjoint territorial du Patrimoine	C	1	35H00	1	
AGENT DE MEDIATHEQUE ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL	Adjoint territorial du Patrimoine	C	1	28H00	1	
TOTAL			21		19	2

*Saisine du CST pour suppression en attente avis ou saisine pour suppression prochainement